

Le Bbio, l'une des exigences de la RT 2012 | EDF

Le Bbio, ou Besoin Bioclimatique, est l'une des exigences principales de la réglementation thermique en vigueur sur le marché du neuf (RT 2012). Mais encore ?



Coefficient exprimé en points, il valorise le besoin de chauffage, de refroidissement et d'éclairage artificiel de votre logement neuf pour en limiter les besoins et valide les choix faits par le maître d'ouvrage lors de la conception de votre construction.

En d'autres termes, il cautionne la bonne [isolation de votre logement](#) et sa bonne exposition. Deux facteurs clés qui vont permettre de diminuer les besoins en chauffage et en éclairage. A ce titre, plus vous aurez d'ouvertures au sud, moins vous aurez recours à vos lumières et au chauffage en inter-saison et plus votre isolation sera de qualité, moins vous aurez recours aux systèmes de chauffage.

Un Bbio optimal, c'est aussi prendre en compte l'orientation, le climat et les trajectoires du soleil au fil des saisons, surtout en hiver. Et c'est [assurer le confort d'été](#) en vous protégeant des fortes chaleurs grâce à des protections type volets et brise soleil. On parle ainsi de « conception bioclimatique ».

Exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti, le « Bbio » doit être inférieur à une valeur maximale : le « Bbiomax » (Besoins Climatiques Maximaux) défini par région climatique.

crédit photo ©EDF - TETU STEPHANIE / LA COMPANY

Article créé le 12/03/2015

Article mis à jour le 30/07/2015

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux